

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2013
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 09 avril 2013 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT, sur convocation adressée le 29 mars 2013. 32 conseillers étaient présents

Mme Annie TIXIER a été élue secrétaire de séance.

Le Président met au vote le procès verbal de la séance du 6 mars 2013. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1. Hôtel Lépinat : attribution des lots
2. Adhésion ADCF
3. St Sébastien : Demande de Fonds de concours

Les conseillers à l'unanimité acceptent ces adjonctions.

Le président remercie M. Darbon, trésorier par interim de sa présence. Puis il passe à l'ordre du jour.

Décisions prises par délégation

Attribution des lots du marché pour la construction de l'Hôtel Lépinat :

Lot	nature du lot	Attributaire	CP VILLE	Montant final du lot attribué
1	Démolition Désamiantage.G.Oeuvre	DIJON BTP	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT	235 312,32 €
2	Struct Métallique - Serrurerie-Métallerie	BARCOMETAL SARL	24000 PERIGUEUX	60 000,00 €
3	Charpente bois - bardage	MARTINET SAS	23300 AZERABLES	24 004,90 €
4	Couverture - Zinguerie	MARTINET SAS	23300 AZERABLES	63 798,64 €
5	Menuiserie bois - Intérieur - Extérieur	ADAM SAS	23300 ST AGNANT DE VERSILLAT	55 500,00 €
6	Cloisons Doublage - Faux plafonds	SCCL	23300 LA SOUTERRAINE	62 112,43 €
7	Carrelage - faïence - revêtements scellés	BM RENOV	23450 FRESSELINES	7 092,00 €
8A	Peinture - sols souples	Traditionnel Peinture	36200 ST MARCEL	24 328,08 €
8B	Parquets	SMAC	36250 ST MAUR	29 145,00 €
9	Ravalement	AUSSOURD SARL	23800 NAILLAT	22 503,10 €
10A	VRD	SIERS	23300 NOTH	26 048,00 €
10B	Espaces verts	CREUSE PAYSAGE	23000 GUERET	9 182,00 €
11	Ascenseur	THYSSEN KRUPP	87350 PANAZOL	20 000,00 €
12	Agencement/Décor et mobilier spécifiques	PRELUD		123 522,81 €
13	Fourniture et pose de mobilier	ACCES SIT	95310 ST OUEN L'AUMONE	7 140,00 €
14	Electricité et éclairage scénographique	NOGELEC	23000 GUERET	45 990,00 €
15	Fourniture et pose matériel audiovisuel	IEC	35067 RENNES CEDEX	120 130,07 €
16	Réalisation de jeux		INFRUCTUEUX	

17	Impression et traduction	DUSSERT	38170 SEYSSINET PARISER	22 636,00 €
18	Plomberie - Chauffage - Ventilation	PAROTON SAS	23000 GUERET	136 500,00 €
19	Electricité CFO - CFA	PAROTON SAS	23000 GUERET	51 470,00 €
TOTAL				1 146 415,35 €

Le conseil prend acte de ces décisions

Domaine Financier

Attribution de subventions

Centre d'Animation du Pays Dunois

Le président délègue la présidence à Hélène Faivre, vice présidente en charge de l'économie et des finances, pour présenter la demande du CAPD.

Ne prennent pas part à la délibération et au vote : Gérard Delafont et Annie Tixier

Le dossier a été étudié par la commission Jeunesse et la commission Finances qui se sont prononcées favorablement sur la subvention sollicitée de 89 926 €. Le conseil accepte cette subvention.

Office de tourisme

Ne prennent pas part à la délibération et au vote : Jean-Louis Bathier, Daniel Forest, Raymond Galland.

Le Président présente la subvention sollicitée par l'office de tourisme de la Vallée des Peintres, d'un montant de 66 470 €, en augmentation d'environ 12 000 €. Cet écart s'explique par l'extension des missions confiées suite à l'entrée des communes issues du Pays de 3 Lacs.

Après délibération, le conseil communautaire accepte, à l'unanimité des votants, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres.

M. Bathier, ex-président de l'Office de Tourisme des 3 Lacs dissous au 31 décembre 2012 informe le conseil que la liquidation a permis d'apporter une partie des fonds propres à l'office de tourisme de la Vallée des Peintres.

Autres subventions dont les demandes ont été étudiées par les commissions concernées :

Tour cycliste du Pays Dunois	course annuelle	1 700
ANCD	course annuelle	2 000
Oc and Oil	Festival Avril et Eté	1 800
Les amis du château (Crozent)	Fête médiévale annuelle	1 500
Comice Agricole	Fête annuelle d'intérêt communautaire	1 000
Collège	Voyage scolaire collège	990
Cté Organisme Course de Côte	Course de Côte	1 000
Club de badminton	Achat de matériel pédagogique	520
Tontons Kraspouilles	Enduro Moto annuel	800
CAPD	Action "Culture à l'école"	820
Basket club dunois	Création équipe nouvelle seniors	500
Riders dunois	Mini moto	200
Danses et traditions	Festival Avril 2013	700
Comité Fêtes St Sébastien	Fête du Cheval intérêt communautaire	1 000
Comité Fêtes Crozent	Exposition "Art et lumière" août	2 000
Vocalise	Animation intérêt communautaire	200
Asso Solidarité Paysans	Soutien actions aides	100

16 830

Le conseil accepte ces subventions

Cotisation à l'association Guéret La Souterraine Initiative

Elle ne sera pas versée sur la base de 225 € + 0.20 € par habitant, comme fixée par le conseil d'administration mais selon la possibilité dérogatoire offerte, à hauteur de 225 € pour 2013.

Révisions des tarifs des services

Les propositions des commissions concernées ont été approuvées par la commission Finances :

- **Repas à domicile :**
 - Augmentation de 20 cts : 8.20 € le repas livré
 - Date de prise d'effet : 1^{er} mai 2013

- **Transport à la demande**
 - Augmentation de 10 cts : 3.80 € par transport aller-retour
 - Date de prise d'effet : 1^{er} mai 2013
- **Transport scolaire :** pas d'augmentation pour l'année scolaire 2013/2014, compte tenu de l'effectif prévisionnel en hausse et de la stabilité du bilan financier.
- **Location chapiteau :** tarif maintenu à 80 €
- **Photocopies :** maintien des tarifs fixés en octobre 2012.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité

Taux de fiscalité 2013 : TEOM, fiscalité directe

vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises et des taux de taxe d'habitation et de taxe de foncier non bâti

Hélène Faivre, vice présidente en charge de l'économie et des finances rappelle que la réforme de la taxe professionnelle a induit de fait le passage en fiscalité mixte.

Elle indique que le conseil communautaire a un pouvoir de taux sur la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe sur le foncier bâti

Elle rappelle que le conseil n'a pas institué de taux sur le foncier bâti.

Elle rappelle les taux appliqués en 2012 : TH : 10.96 %, TFNB : 2.89 %, CFE : 25.94 %

Concernant la CFE, l'entrée des communes de Le Bourg d'Hem, La Celle Dunoise et Colondannes au 1^{er} janvier 2013 induit un mécanisme d'intégration des taux avec une période d'unification

2 possibilités sont prévues :

- ♦ Dispositif de droit commun : le taux de CFE reste inchangé : le lissage est opéré sur les communes entrantes
- ♦ Dispositif dérogatoire : le taux de CFE est recalculé de la même manière que lors de la mise en place de la FPU en 1^{ère} année et entraîne une redéfinition du lissage sur l'ensemble des communes.

Hélène Faivre indique que la commission Finances a étudié les tableaux fournis par les services fiscaux. Pour maintenir les recettes au niveau de 2013, il est nécessaire d'appliquer le taux de 29.14 %. Ce taux est le taux maximum autorisé.

La commission Finances propose d'appliquer ce taux avec une durée de lissage sur 8 ans, afin d'atténuer l'effet de seuil.

Par ailleurs, la commission finances a proposé de ne pas instaurer de taxe sur le foncier bâti et de maintenir les taux de 2012 pour la taxe d'habitation et le foncier non bâti. Le projet de budget a été élaboré sur ces bases.

Il invite les conseillers à se prononcer sur le taux de 29.14 % proposé par la commission Finances.

Contre : 6 – Abstention : 6 – Pour 20.

Le taux de 29.14 % est adopté à la majorité.

Il demande alors de se prononcer sur la durée de 8 années pour le lissage proposée par la commission finances : durée de 8 ans adoptée à l'unanimité

Taux de TH : unanimité pour le maintien à 10.96 %

Taux de TFNB : unanimité pour le maintien à 2.89 %

Foncier bâti : sur proposition de la commission finances, il est décidé de ne pas instituer de taux communautaire sur cette taxe.

TEOM

Hélène Faivre présente les propositions de la commission finances :

Maintien des taux 2012 hormis Méasnes et Dun le Palestel

Situation de Méasnes : une zone unique pour un même service est instituée sur la commune depuis le 1^{er} janvier 2013. Compte tenu de la différence de service avec le reste du territoire (collecte en porte à porte sur l'ensemble de la commune), la commission Finances propose un taux de 12.40 %

Situation de Dun le Palestel : dans le cadre du lissage le taux est augmenté de 2 % soit 11.52 %

Le conseil à l'unanimité accepte les taux proposés par la commission finances.

Budgets prévisionnels 2013 (Principal, Petite Enfance, Zone d'activité)

Ils sont adoptés à l'unanimité, conformément aux documents fournis :

Budget principal : équilibré à 3 894 150.79 € en fonctionnement et à 2 447 322.91 € en investissement.

Budget Petite Enfance : équilibré à 147 685 €.

Budget Zone d'Activité : équilibré à 1 549 906 € en fonctionnement et à 1 188 540.15 € en investissement.

Attribution de compensation provisoire pour les communes entrantes

Le Président propose qu'en l'attente du rapport de la CLECT relatif aux charges transférées par les communes entrantes au 1^{er} janvier 2013, le versement mensuel de l'attribution de compensation soit calculé sur la base du montant de fiscalité à reverser qui a été communiqué par les services fiscaux.

Il précise que la régularisation interviendra lorsque le calcul aura été validé par les communes membres au vu du rapport de la CLECT (conditions de majorité qualifiée).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Domaine Economique

Parc d'activités de Chabannes

Demande de fonds de concours commune de DUN pour participation aux dépenses de réseau d'eau potable

Le Président présente le projet de desserte en eau potable du Parc d'Activités de Chabannes. Il indique que le projet a été étudié conjointement avec la commune de Dun le Palestel, afin que les travaux puissent servir à deux fins : desserte du Parc d'Activités et renforcement du réseau d'AEP de Dun, avec notamment la mise aux normes de la desserte incendie. Par ailleurs l'aménagement du rond point nécessite de reconditionner le réseau et de réaménager les branchements.

La communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Président propose donc de solliciter la commune de DUN pour une participation au moyen d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la dépense restant à charge soit une somme prévisionnelle de 20 056.50 €.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil communautaire accepte la proposition du Président.

Plan de financement

Il est revu pour tenir compte de la réévaluation des honoraires de maîtrise d'œuvre, suivant le montant prévisionnel retenu pour la 1^{ère} tranche de travaux. L'autofinancement ressort à 42.11 % d'un montant HT de 1 014 049,50 €

Questions diverses

Demande de Saint Sébastien : Fonds de concours pour aider à l'installation d'un cabinet dentaire.

M. Carpentier sollicite un fonds de concours concernant les travaux de raccordement d'un futur cabinet dentaire aux réseaux d'assainissement et d'eau ainsi que ceux relatifs aux travaux de voirie. Ce cabinet dentaire s'inscrit dans un projet global visant dans un 1^{er} temps à regrouper médecins et dentistes et par la suite à aménager dans la continuité un éco quartier. Le Président précise qu'un groupe de travail a été constitué pour élaborer le règlement de versement des fonds de concours mais que le thème de la santé a déjà eu un précédent avec la maison de santé de Dun le Palestel. Il propose que le conseil délibère sur le principe et que le montant soit calculé au vu des coûts exacts. Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, prend une décision de principe d'aider la commune de St Sébastien par un fonds de concours pour la création des réseaux.

Demande de retrait de la commune de Méasnes de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Le Président indique qu'il a reçu la délibération de la commune de Méasnes qui souhaite se retirer de la Communauté de Communes du Pays Dunois pour se rapprocher de la future communauté regroupant Marche Avenir, la Communauté de Communes des deux Vallées et celle de la Petite Creuse. Le courrier étant arrivé après le départ de l'invitation au conseil de ce jour, il n'est pas possible de le traiter. Il sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Le Président explique qu'une réunion préparatoire, organisée par les élus de la CDCI a eu lieu le 6 avril pour faire un bilan des évolutions sur le département. Les 3 comcom du nord se regrouperaient sauf quelques communes de l'Est qui rejoindraient Boussac. Il précise également qu'il a eu une demande de rencontre du maire de Chéniers qui souhaite avoir des informations sur le Pays Dunois Chambon Ste Croix souhaite également obtenir des informations.

Lors de la réunion, il a aussi été évoqué le report de la date butoir de pouvoir exceptionnel du Préfet du 1^{er} juin à début octobre.

AMAC : projet de banderole pour le POLT

Le président évoque la proposition reçue de l'AMAC ce jour pour la réalisation d'une banderole pour le soutien de la ligne POLT avec le texte « Pour la Creuse, exigeons le maintien et le développement de la ligne POLT »

Le conseil, à l'unanimité estime que le texte n'est pas conforme à la position de l'AMAC qui, lors de l'AG de La Souterraine, avait affirmé son opposition au projet de barreau Limoges-Poitiers. Les conseillers souhaitent rajouter « Contre le barreau Limoges Poitiers » au dessus du texte prévu.

Le Président demande que chaque commune donne accord pour la réalisation de la banderole avec le nouveau texte à la comcom pour un groupement de commande.

La séance est levée à 21h30.